

# PARLEMENT EUROPÉEN

## DÉLÉGATION À LA COMMISSION DE COOPÉRATION PARLEMENTAIRE UE-ARMÉNIE

### SEPTIÈME RÉUNION

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

Mercredi 13 avril 2005 / Jeudi 14 avril 2005

STRASBOURG

#### TABLE DES MATIÈRES

1.	Adoption du projet d'ordre du jour (PE 350.460/rév.).....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la 6 <sup>e</sup> réunion de la commission de coopération parlementaire UE-Arménie qui s'est tenue à Erevan les 15 et 16 mars 2004 (PE 350.446).....	2
3.	Coopération entre l'UE et l'Arménie dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération.....	2
	Déclarations	
	• de la présidence en exercice du Conseil de l'Union européenne	
	• du gouvernement de la République d'Arménie	
	• de la Commission européenne	
4.	Suivi des recommandations de la commission du 16 mars 2004 (PE 342.044).....	5
5.	Arménie.....	5
	• Situation politique et processus de démocratisation, y compris	
	• la liberté des médias;	
	• la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de lutte contre la corruption	
	• Situation économique et sociale	
	• Questions environnementales	
6.	Questions internationales .....	8
	• Relations avec les pays voisins	
	• Situation au Haut-Karabakh	
	• Liberté de communication et coopération transfrontalière	
	• Politique européenne de voisinage	
7.	Union européenne .....	9
	• Élargissement et évolution constitutionnelle de l'Union européenne	
	• Programmes européens d'assistance	
8.	Questions diverses .....	9
9.	Adoption de recommandations .....	9
10.	Date et lieu de la prochaine réunion.....	9

**Annexe: Liste de présence**

Le 22 février 2006

TB/AEH/ES

Mme ISLER BEGUIN (Verts - France), coprésidente de la délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Arménie, ouvre la séance à 15 heures, aux côtés de l'autre coprésident, M. Armen ROUSTAMYAN, du Parlement arménien.

Mme ISLER BEGUIN salue son coprésident et la délégation arménienne, l'ambassadeur arménien auprès de l'Union européenne, M. Viguen TCHITECHIAN, et M. LILOYAN, chef de la division UE et ministre arménien des affaires étrangères. Elle salue également le représentant de la présidence luxembourgeoise, M. Ronald DOFING, premier secrétaire de la mission permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne et le représentant de la Commission, M. Kurt JUUL, chef d'unité pour les pays du Caucase du Sud.

Mme ISLER BEGUIN donne ensuite la parole à son coprésident, M. ROUSTAMYAN, qui salue toutes les personnes présentes et décrète une minute de silence de la CCP en souvenir du génocide arménien. Il remercie ensuite Mme ISLER BEGUIN et toute la délégation pour son travail depuis l'élargissement de l'Union européenne et il exprime son désir que la coopération soit encore accrue à l'avenir.

1. L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point 5 «Culture et éducation».

2. Le procès-verbal est adopté sans modification.

3.

Mme ISLER BEGUIN donne la parole aux représentants de la présidence, de la Commission et du gouvernement arménien pour qu'ils fassent leur introduction.

M. DOFING, représentant la présidence luxembourgeoise en exercice du Conseil de l'Union européenne, déclare que l'UE et l'Arménie entretiennent des relations privilégiées, qui se reflètent dans l'accord de partenariat et de coopération. L'Union européenne désire développer ses relations avec l'Arménie, ce qu'elle a démontré en les incluant dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Il note que la réunion du Conseil du 25 avril adoptera des conclusions sur chacun des pays du Caucase du Sud. M. DOFING salue les progrès économiques et les réformes en Arménie, ainsi que son adhésion à l'OMC en 2003. Il salue également l'adoption d'une stratégie de lutte contre la corruption, mais il souligne que l'Arménie devrait respecter davantage ses engagements internationaux, notamment ceux découlant de l'adhésion de l'Arménie au Conseil de l'Europe. Il souligne les domaines qui nécessitent encore des réformes, notamment le système électoral, l'État de droit, la mise en œuvre de la législation et la liberté de la presse.

Concernant la centrale nucléaire de Medzamor, M. DOFING souligne que l'UE désire la voir démantelée le plus vite possible. Il déclare ensuite que l'Union appelle à ce que les problèmes des relations entre l'Arménie et la Turquie et la question du Haut-Karabakh soient résolus rapidement. Il conclut en notant que la réunion de la commission de coopération UE-Arménie aura lieu en juin 2005 et que le Conseil Coopération suivra en octobre.

Mme ISLER BEGUIN donne ensuite la parole au représentant de la République d'Arménie.

M. LILOYAN salue l'assemblée de la CCP, espérant que l'élargissement rapprochera l'Arménie et l'UE. La PEV a été le premier pas du développement de cette relation. M. LILOYAN note que le plan d'action de la PEV, sans préjudice à l'accord de partenariat et de coopération, entraînera une plus grande interaction entre les deux parties et sera utile dans le classement des réformes par priorités. Il évoque ensuite les visites de l'ancien président de la Commission, M. Prodi, et du commissaire Potocnik à Erevan, et reconnaît le travail du représentant spécial de l'UE Heikki Talvitie dans la région.

Il demande à l'UE de s'impliquer davantage dans le processus de développement des relations entre la Turquie et l'Arménie et espère que les relations entre ces deux pays reprendront sans conditions préalables. Concernant la question du Haut-Karabakh, M. LILOYAN affirme qu'une résolution a été trouvée par des moyens politiques, avec des perspectives et des incitants pour les deux parties. Il ajoute que la coopération régionale doit être stimulée malgré les problèmes rencontrés, et salue les projets régionaux de l'UE dans le Caucase du Sud.

M. LILOYAN termine son discours en réitérant le désir de son pays d'entretenir une relation de plus en plus étroite avec l'UE et en disant que les réunions interparlementaires sont des étapes utiles vers la compréhension entre les peuples d'Arménie et de l'UE.

Mme ISLER BEGUIN remercie M. LILOYAN et note que la résolution de la question du Haut-Karabakh est la priorité principale. Elle donne ensuite la parole au représentant de la Commission.

M. Kurt JUUL note également que les pays du Caucase du Sud ont été inclus dans la PEV et évoque l'adoption des rapports par pays le 2 mars 2005. Il ajoute que le 25 avril 2005, le Conseil décidera s'il commencera l'élaboration d'un plan d'action pour l'Arménie. Il souligne que le plan d'action portera sur tous les domaines où des réformes sont nécessaires. M. JUUL ajoute qu'il se basera sur le dialogue direct avec le gouvernement arménien et inclura les questions des institutions démocratiques, de la réforme de la législation électorale (dans le cadre des recommandations de l'OSCE et du Conseil de l'Europe), de la réforme constitutionnelle et du respect des droits et libertés fondamentaux. Il inclura également des réformes économiques comme la privatisation et la modernisation. Concernant le Haut-Karabakh, M. JUUL souligne qu'il s'agit d'une des questions qui entravent le développement régional, et il déclare qu'il espère des progrès concernant cette question.

Mme ISLER BEGUIN remercie M. JUUL, fait place aux questions et donne la parole au vice-président, M. LANDSBERGIS.

M. LANDSBERGIS (PPE-DE - LT) s'interroge sur l'éventualité d'une guerre et demande si, dans cinq ans, l'Arménie se rapprochera de l'UE ou si elle développera ses liens avec la Russie.

M. ROUSTAMYAN répond que l'Arménie s'oppose à toute forme de recours à la force militaire ou à la menace militaire. Il note qu'une solution est possible si les normes internationales sont respectées. Il souligne que l'Arménie a tenté de trouver une solution, mais que jusqu'ici, l'Azerbaïdjan s'y est opposé. M. ROUSTAMYAN fait référence au processus de Prague et exprime son attente d'un appui européen dans ce processus et dans la stabilité de la région.

Le vice-président ONYSZKIEWICZ (ADLE - PL) demande si l'Arménie accepterait que le Haut-Karabakh reçoive le statut de région autonome d'Azerbaïdjan et si l'Arménie exigerait un couloir permettant d'accéder au Haut-Karabakh.

M. ROUSTAMYAN répond que le Haut-Karabakh a le droit à l'autodétermination, comme prévu par le droit international. Il souligne que l'Arménie n'a jamais reconnu le Haut-Karabakh comme une partie de la République d'Azerbaïdjan. Il souligne également que la population doit être protégée.

M. Johannes BLOKLAND (ID - NL) cite des articles de presse qui déclarent que l'Azerbaïdjan prévoit d'utiliser les fonds prélevés sur le nouvel oléoduc entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie pour acheter des armes. Il affirme qu'il est probable que ces armes soient utilisées contre l'Arménie. Il demande comment il serait possible d'éviter un nouveau conflit armé. M. ROUSTAMYAN déclare que la guerre est une éventualité suite aux déclarations militaristes du gouvernement azéri, et il mentionne les escarmouches le long de la ligne de contrôle. Il réitère son appel à l'autodétermination et dénonce l'utilisation de la force et des ultimatums.

Mme ISLER BÉGUIN souligne qu'une guerre serait un échec total et ne doit pas être considérée comme une option.

Mme Frederika BREPOELS (PPE-DE, BE) s'interroge sur le plan d'action, pour lequel M. JUUL répète quelques-uns des commentaires émis plus tôt sur le sujet.

Le vice-président Árpád DUKA-ZÓLYOMI (PPE-DE - SK) demande une clarification des déclarations de M. ROUSTAMYAN concernant l'«autodétermination» du Haut-Karabakh, et il demande si cela signifie son indépendance ou un statut spécial au sein de l'Azerbaïdjan. Il pose également des questions sur les droits des minorités et des réfugiés, et sur les droits de l'homme en général, en Arménie. Il soulève d'autres questions relatives aux relations de l'Arménie avec la Géorgie et la Russie. Il termine en demandant le démantèlement de la centrale nucléaire de Medzamor et quels sont les plans de l'Arménie pour combler le manque d'énergie après sa fermeture.

M. ROUSTAMYAN répond que le référendum de 1990 sur l'indépendance du Haut-Karabakh doit constituer le point de départ du débat. Pour ce qui est des minorités et des réfugiés, la réponse doit se baser sur les accords internationaux que l'Arménie s'est engagée à respecter.

Mme Hranoush HAKOBYAN demande à la Commission s'il est possible d'instaurer un représentant/une délégation de la Commission en Arménie et s'interroge sur son financement.

M. JUUL répond qu'un bureau de délégation de la Commission existe déjà en Arménie, mais que son chef de bureau réside en Géorgie. Concernant la question soulevée par le vice-président DUKA-ZÓLYOMI, M. JUUL déclare que le désir de l'UE du démantèlement, le plus vite possible, de la centrale nucléaire de Medzamor se base prioritairement sur des questions de sécurité et l'UE a offert son aide, par le biais du programme TACIS, pour promouvoir la sécurité à la centrale. L'aide fournie s'élève à 100 millions d'euros, et il a également été proposé d'organiser une conférence des donateurs pour accroître le financement destiné à la fermeture de la centrale.

M. DOFING appuie les commentaires de M. JUUL et souligne que le Conseil est également d'avis que la centrale de Medzamor doit être fermée le plus tôt possible.

Le vice-président ONYSZKIEWICZ s'interroge sur l'état actuel de l'économie de l'Arménie, sur son déséquilibre commercial, et il se demande si l'Arménie est favorable à l'idée russe de former un espace économique unique.

La présidente note que la réponse à cette question sera donnée ultérieurement, conformément au point 5 de l'ordre du jour. M. ROUSTAMYAN en convient.

Après un bref commentaire sur la fermeture de la centrale nucléaire de Medzamor, M. Vahram BAGHDASARYAN demande à la Commission ce qu'elle propose comme source d'énergie alternative si la centrale est fermée.

M. JUUL souligne qu'il existe de réelles préoccupations en matière de sécurité. Il évoque également le transfert de l'administration financière de la centrale à une société russe. Après avoir remercié les intervenants du Conseil, de la Commission et du gouvernement arménien, Mme ISLER BEGUIN passe au point suivant.

#### 4.

Mme ISLER BEGUIN demande pourquoi l'Arménie n'a pas ratifié le statut de Rome de la Cour pénale internationale, signé le 1<sup>er</sup> octobre 1999. Elle demande à la Commission si elle envisage de créer une délégation complète, avec un ambassadeur résidant à Erevan, pour aider au plan d'action UE-Arménie.

Mme Hranush HAKOBYAN répond que le traité n'a pas été ratifié car il ne respecte pas certaines dispositions de la Constitution arménienne. Après des amendements constitutionnels, l'Assemblée nationale d'Arménie reconsidérera la question.

M. JUUL déclare qu'il y a un ambassadeur pour la Géorgie et l'Arménie, mais qu'il préférerait qu'un ambassadeur permanent soit nommé à Erevan. Il affirme toutefois que les fonds destinés à l'ambassadeur ne sont pas encore disponibles.

#### 5.

Concernant la situation politique et le processus de démocratisation en Arménie, Mme HAKOBYAN salue les efforts de l'Union européenne dans la région et de la PEV. Elle reconnaît que l'intégration au sein de l'UE ne peut se produire que si la démocratie et les valeurs fondamentales sont totalement respectées. Elle rappelle à la délégation l'engagement du gouvernement arménien concernant la démocratie et l'État de droit, ainsi que la Constitution de 1995 et l'adhésion de l'Arménie au Conseil de l'Europe.

Mme HAKOBYAN présente les réformes économiques et sociales de ces dernières années. Elle ajoute que l'Arménie compte plus de 2500 ONG, 67 partis et 200 canaux d'information. Elle souligne qu'il existe un véritable pluralisme dans le pays. Concernant le débat interne sur l'amendement de la Constitution arménienne, Mme HAKOBYAN salue les recommandations

du Conseil de l'Europe. Elle note également la réforme de la loi électorale. Elle demande à la Commission d'établir un bureau permanent avec un ambassadeur résidant à Erevan.

Pour ce qui est des médias, elle affirme que la situation s'est améliorée en raison des nouvelles lois régissant les licences d'émission. Il y a également de nouvelles lois régissant le droit d'assemblée, la liberté des médias, la liberté de la presse, les ONG et la création d'un Médiateur. Chacune de ces lois a contribué à une situation politique beaucoup plus stable, moins polarisée. Elle espère que les réformes de la loi électorale seront achevées avant les prochaines élections et ajoute que la réforme du code pénal est nécessaire, notamment dans le domaine des droits des minorités. Mme HAKOBYAN conclut en soulignant que les réformes sont en harmonie avec les normes européennes et elle espère que l'UE et l'Arménie pourront travailler encore plus étroitement sur ces questions.

Mme BREPOELS remercie Mme HAKOBYAN pour sa déclaration et note la croissance économique de l'Arménie depuis 1994, mais elle rappelle le problème persistant de la corruption dans le pays.

Concernant la stratégie nationale de lutte contre la corruption de l'Arménie, dont le délai d'application est 2007, Mme BREPOELS souligne que les critiques ont déclaré qu'elle manquait de mesures concrètes. Elle demande le point de vue du gouvernement arménien sur la question, ainsi que la définition de la corruption.

Concernant la situation des médias, Mme BREPOELS demande des informations complémentaires et elle souligne plusieurs domaines qui restent problématiques, comme le contrôle gouvernemental. Elle termine en notant le problème persistant de la fermeture de la chaîne de télévision A1+, dont la licence est refusée depuis 2002.

Concernant le contrôle spécial par le Conseil de l'Europe des réformes électorales/constitutionnelles, qui existe depuis 2001, Georgs ANDREJEVS (ADLE - LT) demande pourquoi les réformes ont mis tant de temps à être accomplies. M. Georgs ANDREJEVS demande à la présidente qu'une réunion soit organisée avec le Conseil de l'Europe à Strasbourg lors de la session de Strasbourg.

Au nom du camp arménien, M. ARAKELYAN fait une déclaration, stipulant qu'il s'exprime en tant que représentant de l'opposition arménienne. Il souligne que la population arménienne envisage son avenir au sein de l'Europe et qu'il ne devrait pas y avoir de frontières entre les démocraties. Il souligne que l'Arménie a besoin d'élections libres et équitables, ainsi que de médias libres. Il affirme qu'à son avis, la situation en Arménie n'est pas satisfaisante. Il mentionne plusieurs résolutions du PE et le rapport de 2005 sur le pays. Rappelant le boycott par l'opposition de l'Assemblée nationale arménienne, M. ARAKELYAN déclare que l'opposition exige une loi électorale équitable et que le projet actuel de loi électorale permettra encore la fraude et le trucage. Il ajoute que l'économie libre de marché n'existe pas en Arménie, qui rencontre beaucoup de problèmes, et que 50 % de la population, surtout dans les zones rurales, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il note également que jusque 25 % de la population ont émigré, déclarant que ce phénomène est dû en partie à l'absence de démocratie.

Concernant l'absence de système judiciaire indépendant, M. ARAKELYAN rappelle à l'assemblée que cela fait un an que les protestations pacifiques en Arménie ont été réprimées par la force, et il appelle à ce que les personnes impliquées soient traduites en justice.

M. ARAKELYAN termine en appelant à la réouverture de la chaîne de télévision A1+, que le gouvernement a bloquée, ainsi qu'à l'accès équitable aux médias durant les prochaines élections et à ce que les candidats indépendants bénéficient d'un temps d'antenne.

M. MELIKYAN répond aux questions de Mme BREPOELS, déclarant que le gouvernement travaille à la lutte contre la corruption. Le président a présidé la commission sur la stratégie de lutte contre la corruption. Il décrit l'élaboration de la structure de la commission et de ses groupes de travail. Il souligne que la lutte contre la corruption se poursuit. Il note que l'Arménie a hérité de la corruption de l'ex-Union soviétique, et notamment de l'économie souterraine et de la corruption gouvernementale. M. MELIKYAN souligne qu'il appartient désormais aux tribunaux d'appliquer les nouvelles lois contre la corruption, et particulièrement le code de conduite du gouvernement. La société civile doit également être incluse dans ce processus.

Mme HAKOBYAN prend ensuite le temps de saluer le contrôle du Conseil de l'Europe et de souligner que les réformes sont lentes car elles doivent être soumises au peuple et au Parlement. Elle souligne en outre que le délai pour appliquer la stratégie de lutte contre la corruption n'a pas été respecté, mais qu'elle peut encore être réalisée. Concernant les médias, elle ajoute que dans certains États membres, il semble n'y avoir aucun problème de contrôle des médias par le gouvernement.

Saluant la déclaration de M. MELIKYAN et les progrès en matière de lutte contre la corruption, le vice-président DUKA-ZÓLYOMI souligne que cette lutte doit être appliquée, et il demande si l'Arménie a besoin d'aide. Il demande ensuite exactement si les dispositions ratifiées des traités concernant les droits des minorités sont appliquées.

En réponse à cela, M. ROUSTAMYAN affirme qu'il existe une fédération des associations des minorités et que le Parlement a proposé une loi sur les minorités nationales, mais que jusqu'ici, les groupes minoritaires n'ont pas pu s'accorder sur une position unique concernant une loi nationale relative à la protection des droits des minorités. Il note toutefois qu'il y a très peu de minorités en Arménie en dehors d'une seule ville. Mme HAKOBYAN ajoute que l'Arménie prend le plus grand soin de ses minorités, particulièrement en raison du fait que les Arméniens constituent des minorités dans le monde entier, et que l'article 37 de la Constitution arménienne protège les droits des minorités. Les minorités peuvent étudier dans leur propre langue et il existe des programmes télévisés en kurde et en russe. Il n'existe également aucune restriction à l'encontre de la presse ou des groupes appartenant aux minorités.

Le vice-président ONYSZKIEWICZ réitère ses questions posées plus haut.

En réponse à celles-ci, M. BAGHDASARYAN note que l'Arménie présente un déficit commercial et a dépendu d'autres pays pendant les dix dernières années, mais qu'en général, les évolutions sont favorables et que l'économie devrait bientôt pouvoir résorber ce déficit. Il note toutefois que la résorption totale n'est pas encore possible en raison de l'embargo imposé par la Turquie et l'Azerbaïdjan. M. MELIKYAN ajoute d'autres exemples d'aide étrangère et mentionne le problème des coûts de transport élevés. M. Grigor GHONJEYAN parle ensuite des problèmes constitués par les fluctuations de la monnaie arménienne, qui touchent les exportations. Il termine en soulignant que l'Arménie est membre de l'OMC.



Concernant l'espace économique unique, M. MELIKYAN déclare que l'Arménie désire travailler avec le plus possible de pays. M. GHONJEYAN ajoute que l'Arménie n'est membre d'aucune organisation économique de la CEI. M. BAGHDASARYAN souligne la nécessité d'une coopération économique régionale accrue incluant la Turquie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, et cite l'exemple du tourisme.

Concernant la question de M. ONYSZKIEWICZ sur la privatisation, M. ROUSTAMYAN note que 80 % du PIB national provient de sociétés privées. La plupart des industries d'État ont été privatisées en 2004 et le gouvernement envisage de poursuivre le processus de privatisation.

M. Khachatur SOUKIASYAN ajoute que 90 % de l'industrie a été privatisé et il cite plusieurs exemples d'entreprises florissantes comme le cognac arménien. Il note également la privatisation des terres.

Concernant les questions environnementales, Mme Elisabeth JEGGLE (PPE-DE - Allemagne) fait une introduction et pose plusieurs questions générales sur les transports, l'environnement et l'agriculture. Elle prend acte du prêt de 240 millions de dollars de la Banque mondiale pour l'infrastructure et demande comment ces fonds sont utilisés. Elle soulève ensuite la question de la nouvelle ligne de chemin de fer reliant l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie et demande l'avis de l'Arménie à ce sujet. Elle s'interroge sur ce qui peut être fait pour rompre cet isolement en matière de transports. Elle note le manque d'eau potable et que le nouveau système d'oléoduc est cassé, et elle demande ce qu'il faut pour résoudre ce problème.

Enfin, Mme JEGGLE s'interroge sur le rôle de l'agriculture en Arménie et sur les règles régissant l'introduction des OGM en Arménie, citant l'exemple d'éventuelles pommes de terre génétiquement modifiées introduites par la Russie.

Le vice-président DUKA-ZOLYOMI commence ses commentaires en rappelant le plan d'action national pour l'environnement de l'Arménie et les articles de la Constitution arménienne requérant la protection de l'environnement. Il note les problèmes de l'Arménie en matière d'infrastructures défectueuses et sa dépendance presque totale à l'approvisionnement en énergie de Russie. Soulignant les questions de la centrale nucléaire de Medzamor et le désir de l'UE de voir sa fermeture le plus vite possible, il fait part de son opinion personnelle, en tant que physicien nucléaire, selon laquelle c'est plus une question politique qu'une question de sécurité. M. DUKA-ZOLYOMI souligne qu'il ne serait pas sage de fermer la centrale à l'heure actuelle. Il note cependant un possible problème de sécurité à la centrale.

La séance est ensuite levée pour la journée et la réunion reprend le lendemain à 9 h 45.

La présidente ISLER BEGUIN et le coprésident ROUSTAMYAN rouvrent la séance et donnent la parole à Mme HAKOBYAN afin qu'elle réponde aux questions posées par Mme JEGGLE et M. DUKA-ZOLYOMI.

Mme HAKOBYAN fait une brève déclaration dans laquelle elle note que la pollution et les évacuations des eaux constituent des problèmes, surtout dans les régions transfrontalières. Le blocage de l'énergie a également conduit à la déforestation.

Elle remercie plusieurs ONG et programmes de l'UE pour leur aide dans le financement des projets environnementaux. Mme HAKOBYAN note toutefois qu'il est nécessaire d'accroître les financements et d'élaborer des nouvelles lois environnementales respectueuses des normes de l'UE.

Concernant le problème de l'eau potable, Mme HAKOBYAN déclare qu'il existe un problème important lié à l'insuffisance du système d'approvisionnement en eau. Elle mentionne également les problèmes du lac Sevan, qui est la seule source d'eau fraîche du pays. Elle salue le prêt de 20 millions de dollars de la Banque mondiale à cet égard, ainsi qu'un prêt de l'Allemagne. Elle cite les chiffres suivants: 7,3 milliards de litres d'eau potable ont été produits, mais seuls 2,4 milliards de litres ont été réellement utilisés par gaspillage ou pour d'autres raisons.

En réponse à la question de Mme JEGGLE sur les OGM, Mme HAKOBYAN note qu'ils ne sont pas admis en Arménie, mais qu'une nouvelle législation de protection du consommateur est nécessaire.

Mme JEGGLE ajoute une question sur le lac Sevan et demande si davantage de fonds internationaux sont nécessaires. Elle pose également plusieurs questions sur son approvisionnement en bois forestier.

Mme HAKOBYAN note que la situation du lac Sevan s'améliore grâce à la limitation imposée par le gouvernement sur l'utilisation de l'eau à des fins de production d'énergie. Son niveau d'eau a augmenté de 8 cm et est égal à celui de 1994. L'objectif est toutefois d'atteindre le niveau des années 80 et il nécessitera, selon elle, de l'aide internationale.

Concernant les forêts, Mme HAKOBYAN note que la plupart des abattages d'arbres se sont produits durant la crise énergétique, entre 1993 et 1996, et que désormais, la situation s'améliore grâce à l'introduction du chauffage au gaz dans la région. M. GHONJEYAN ajoute des commentaires sur l'approvisionnement en gaz.

M. SOUKIASYAN intervient ensuite pour déclarer qu'il n'est pas d'accord avec Mme HAKOBYAN sur plusieurs points. Il affirme que le plan d'action national ne traite pas du problème de la déforestation et qu'il faut encore trouver une réponse à cette question. Concernant l'eau potable, il souligne qu'il n'y a pas de problème d'approvisionnement en eau, mais que le problème est son acheminement jusqu'aux robinets car les pipelines à eau sont en très mauvais état. C'est un domaine où des donations internationales importantes sont nécessaires.

Le coprésident ROUSTAMYAN passe ensuite au dernier sous-point du point 6 (PEV) et au point 7, notant que les autres sous-points du point 6 seront couverts par les recommandations communes.

## 6.

Le coprésident ROUSTAMYAN fait une déclaration sur la politique européenne de voisinage et souligne qu'elle marque une nouvelle ère dans les relations entre l'Arménie et l'UE. Il cite les repères nécessaires dans la proposition de plan d'action et note que le gouvernement arménien

travaille déjà sur ces repères. Il espère que la stratégie de mise en œuvre du plan d'action de l'Arménie sera prête pour septembre ou octobre 2005. Il affirme que certaines analyses du passé sont mauvaises et souligne que le plan d'action doit se baser sur les réalités et qu'un ambassadeur de l'UE à temps plein est nécessaire. Le coprésident ROUSTAMYAN souligne que cette question sera discutée en détail lors de la prochaine réunion.

Mme ISLER BEGUIN pose ensuite deux questions à la Commission concernant la PEV, à propos de sa différence avec l'APC et du rôle de la société civile.

M. JUUL répond que la PEV est plus ciblée que l'APC. Contrairement à l'APC, la PEV et les plans d'action auront des priorités définies et exactes. Il souligne également que le plan d'action n'est pas un «diktat», et qu'il inclura le principe selon lequel, même s'il y a des problèmes dans un domaine, cela n'empêchera pas les progrès dans les autres domaines. Il termine en disant que la Commission envisage la consultation, et note que la Commission a dépensé 400 millions d'euros en Arménie depuis 2002.

M. ROUSTAMYAN souligne que, même si l'Arménie se rapproche des normes de l'UE, le plan d'action doit tenir compte des problèmes locaux. Il répète que l'Arménie a besoin d'aide pour préparer les prochaines élections de 2007, et note la réforme de la loi électorale et de la Constitution.

7.

M. Robert EVANS (PSE, Royaume-Uni) relate brièvement l'histoire de l'UE et de ses élargissements. Il note également le déclin de la langue française au sein de l'Union. M. Evans dresse ensuite la liste des obligations pour l'adhésion et fait une comparaison entre l'adhésion éventuelle de la Turquie et de l'Arménie. Il salue l'Arménie en tant que futur État membre.

M. ARAKELYAN remercie M. Evans pour ses commentaires. Il fait ensuite des commentaires sur la nécessité pour l'Arménie d'appliquer activement ses nouvelles lois, qui respectent les normes européennes, particulièrement en matière de droits de l'homme. Il note également et salue le travail de la commission de Venise.

M. LANDSBERGIS s'exprime sur la résolution commune et l'inclusion éventuelle d'une «feuille de route vers l'UE».

M. GHONJEYAN exprime son soutien à l'adhésion future à l'UE, mais il souligne qu'elle ne doit pas être conditionnelle des actions de l'Azerbaïdjan. Il affirme que la concurrence entre les pays régionaux sur la voie de l'intégration européenne est un élément positif.

M. ONYSZKIEWICZ fait part de son objection à la position de M. LANDSBERGIS, ce à quoi M. LANDSBERGIS répond brièvement.

M. BAGHDASARYAN fait une brève déclaration selon laquelle l'objectif de l'Arménie est l'Europe, et il appuie les déclarations de M. GHONJEYAN.

La présidente ISLER BEGUIN et le coprésident ROUSTAMYAN closent ensuite le débat et décrètent une pause de dix minutes. La réunion se poursuit avec d'autres débats et un vote sur les recommandations communes.

8. Néant.
9. Les recommandations sont adoptées à l'unanimité.
10. La prochaine réunion aura lieu en 2006 à Erevan

La séance est levée le jeudi 14 avril 2005 à 12 h 30.

**DELTAGERLISTE/ANWESENHEITSLISTE/ΚΑΤΑΣΤΑΣΗ ΠΑΡΟΝΤΩΝ/RECORD  
OF ATTENDANCE/LISTA DE ASISTENCIA/LISTE DE PRESENCE/ELENCO DEI  
PRESENTI/PRESENTIELIJST/LISTA DE PRESENÇAS/LÄSNÅOLOLISTA/DELTAGARLISTA**

Til stede	Formandskabet/Vorstand/Προεδρείο/Bureau/Ufficio di Presidenza/Mesa/Puhemiehistö/J.L. Presidium: (*) ISLER BEGUIN (P) *+, LANDSBERGIS (VP)*+, DUKA-ZÓLYOMI (VP) *+
Anwesend	Medlemmer/Mitglieder/Μέλη/Members/Diputados/Députés/Deputati/Leden/Deputados/jäsenet/ ANDREJEVS*+, BATTILOCCHIO*, BREPOELS*+, BLOKLAND*+, DEMETRIOU*, OVIIR*, SIFUNAKIS*, SWOBODA*+
Παρόντες	
Present	Stedfortrædere/Stellvertreter/Αναπληρωτές/Substitutes/Suplentes/Suppléants/ Membri supplenti/Plaatsvervangers/Membros suplentes/Varajäsenet/Suppleanter: EVANS*+, JEGGLE*+, ONYSZKIEWICZ*+
Presentes	
Présents	
Presenti	
Aanwezig	
Läsna	
Närvarande	
Art. 147,7	
Art. 166,3	
Art. 162.6 Endv. Deltog/Weitere Teiln./ Συμμετείχαν επίσης/Also present Participaron igualmente/ Participaient également/ Hanno partecipato altresì/ Andere deelnemers/ Outros participantes/ Muut osallistujat/ Dessutom deltog	
(Dagsorden/Tagesordnung Pkt/Ημερήσια Διάταξη Σημεί/Point OJ/Punto OG/Agenda Punt/Ordem do dia/ punto/punto orden del dia/ Esityslista Kohta/Föredragningslista punkt):	

\* (P) =Formand/Vorsitzender/Πρόεδρος/Chairman/Président/Presidente/Voorzitter/Presidente/Puhemies/Ordförande

(VP) =Næstform./Stellv. Vorsitz./Αντιπρόεδρος/Vice-Chairman/Vice-Président/Vicepresidente/Varapuhemies

Ondervoorz./Vice-Pres./Vicepres/Vice ordförande.

Til stede den/Anwesend am/Παρόν στις/Present on/Présent le/Presente il/Aanwezig op/Presente em/Presente el/Läsna/Närvarande den.

(1)

(2)

(3)

\* 13/04/2005

+ 14/04/2005

Efter indbydelse fra formanden/Auf Einladung d. Vorsitzenden/Με πρόσκληση του Προέδρου/At the invitation of the Chairman/Por invitación

del presidente/Sur l'invitation du président/Su invito del presidente/Op uitnodiging van de voorzitter/A convite do presidente/Puhemiehen kutsusta/På ordförandens inbjudan:		
Radet/Rat/Συμβούλιο/Council/Consejo/Conseil/Consiglio/Raad/Conselho/Neuvosto/Rådet: (*)		
Kommissionen/Kommission/Επιτροπή/Commission/Comisión/Commissione/Commissie/Comissão/Komissio/ Kommissionen: (*)		
Andre deltagere/Andere Teilnehmer Επίσης Παρόντες/Also present Otros participantes/Autres participants/Altri partecipanti Andere aanwezigen/Outros participantes Muut osallistajat/Övriga deltagare		DEVLIEGER (Amnesty International) BALAYAN (Arménien Mission) KARACA (NTV)
Gruppernes sekretariat Sekretariat der Fraktionen Γραμματεία των Πολ. Ομάδων Secretariat political groups Secr. de los grupos políticos Secr. groupes politiques Segr. dei gruppi politici Secr. van de fracties Secr. dos grupos politicos Puolueyhmién sihteeristö Gruppernas sekretariat	PPE-DE PSE ADLE Verts/ALE GUE/NGL IDM/DEM UEN NI	HULICIUS MC CONE, MAIER BERGAMASCHI
Cab. du Président		.
Cab. du Secrétaire Général		.
Generaldirektorat Generaldirektion Γενική Διεύθυνση Directorate-General Dirección general Direction générale Direzione generale Directoraat-generaal Direcção general Contrôle financier Service juridique Pääosasto Generaldirektorat	I II III IV V VI VII VIII	COMFORT
Udvalgssekretariatet Ausschubsekretariat Γραμματεία επιτροπής Committee secretariat Secretaria de la comisión Secrétariat de la commission Segretariato della commissione Commissiesecretariaat Secretaria de comissão Valiokunnan sihteeristö Utskottssekretariatet		BODEN
Assist./Βοηθός		MOLLET

- \* (P) =Formand/Pres./Πρόεδρος/Chairman/Président/Voorzitter/Puhemies/Ordförande  
(VP) =Næstform./Vize-Pres./Αντιπρόεδρος/Vice-Chairman/Vice-Président/Ondervoorz./Vice-pres/Varapuhemies/Vice ordförande.  
(M) =Medlem./Mitglied/Μέλος/Member/Miembro/Membre/Membro/Lid/Membro/Jäsen/Ledamot  
(F) =Tjenestemand/Beamter/Υπάλληλος/Official/Funcionario/Fonctionnaire/Funzionario/Ambtenaar/  
Functionário/Virkamies/Tjänsteman

**EU-Arménie Parliamentary Cooperation Committee Meeting**

**13-14 April 2005**

**Strasbourg**

**LIST OF PARTICIPANTS**

Mr. Armen ROUSTAMYAN, Chairman	"Arménien Revolutionary Federation" Faction
Mr. Gagik MELIKYAN	"Republican Party of Arménie" Faction
Mrs. Heghineh BISHARYAN	"Rule of Law" Faction
Mr. Koryun ARAKELYAN	"National Unity" Faction
Mr. Grigor GHONJEYAN	"United Labour Party" Faction
Mr. Vahram BAGHDASARYAN	"People's Deputy" Deputy group
Mr. Khachatur SOUKIASYAN	Not included in any factions and deputy groups
Mrs Hranush HAKOBYAN	
Ms. Arpi ARAKELIAN	Secretary

**Arménien Gouvernement**

Mr Armen LILOYAN                      Ministry of Foreign Affairs

**Interpreters**

Ms. Zabela GHAZARYAN  
Mr. Hrachya STEPANYAN  
Mr. Levon SARGSYAN

**Arménien Mission**

Mr Tigran BALAYAN

12.4.2005